

Pour l'autorité compétente par délégation



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 30 janvier 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	13	17

Date de la convocation : 19 janvier 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 19 janvier 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le trente janvier à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du dix-neuf janvier deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame LECOQ Annie, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à Madame BOULIER Claude.
 Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie.
 Madame LELIÈVRE Josiane a donné pouvoir à Monsieur CALTOT Daniel.
 Monsieur PELFRÈNE Daniel
 Monsieur POTHÉRAT Frédéric a donné pouvoir à Madame NÉE Amélie.
 Monsieur TOUTAIN Éric

Secrétaire de séance : Madame NÉE Amélie a été nommée secrétaire de séance.

2024 / 002 – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ÈME} CLASSE À 35/35^{ÈME} ET CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ÈRE} CLASSE À 35/35^{ÈME} SUITE À AVANCEMENT DE GRADE AU 1^{ER} FÉVRIER 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service et de l'expérience acquise par l'agent, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois, vu la possibilité d'avancement d'un agent, vu la manière de servir très satisfaisante de l'agent concerné, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème}
- La création d'un emploi d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe à 35/35^{ème}

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} février 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la suppression d'un emploi d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème}

Date d'affichage de la présente délibération

Le 02 février 2024



- **APPROUVE la création d'un emploi d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe à 35/35^{ème}**
- **ADOpte la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 1^{er} février 2024.**

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COULLER**

